

Transfert de coûts de 500 millions \$ aux municipalités

Canton Eaton fera face à la musique

31 juillet 1997

par Jean-Paul Gendron

«On chialera plus tard, pour l'instant assumons nos responsabilités.» Voilà en substance la réaction du Conseil municipal du Canton Eaton à l'annonce, le 20 juin, par le Ministre des Affaires municipales, d'une «réduction de 500 millions \$ des paiements aux municipalités... et de l'effort à réaliser.»

Précisons. Le gouvernement transfère aux municipalités les coûts du transport scolaire (environ 420 millions \$) et autres équipements gouvernementaux à portée régionale. De plus, il propose d'abolir les en-lieux de taxes pour les écoles primaires et secondaires, les centres d'hébergement et les CLSC. Par

contre, dans cette même politique, il offre des mesures d'atténuation... de l'ordre de 190 millions \$... pour limiter l'impact dans les municipalités. Entrée en vigueur: le 1^{er} janvier 1998.

C'était prévisible. Depuis la réforme Ryan de 1993 (300 millions \$) en passant par les coûts de la Sûreté du Québec

et l'abolition de diverses subventions au fonctionnement des municipalités, le délestage provincial vers le local bat son plein, le tout sur toile de fond de fusion et de réorganisation de l'espace municipal. Le temps des petites soirées tranquilles du premier lundi du mois est révolu une fois pour toutes. Les fonctions de maire et de conseiller municipal n'auront jamais eu autant de sens. Et la culture séculaire des secrétaires municipaux entre en phase de mutation.

Pour le Canton Eaton, ces

transferts se traduisent par une facture additionnelle de 331 722 \$ pour le transport scolaire, 965 \$ en perte d'en-lieu de taxes scolaires et 5411 \$ d'autres mesures. Total: 338 098 \$, deuxième plus haute facture du Haut-Saint-François après East Angus: 401 524 \$; la plus basse: Fontainebleau 19 353 \$. Mais, attention, à l'instar des autres municipalités, Canton Eaton recevra pour sa part 204 189 \$ d'atténuation, mesure que le Ministre aurait avantage à bien définir. Montant à assumer: 133 909 \$.